

**Ressources Humaines  
Service Développement Professionnel  
Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens**

**SDPCIT/JYB/RM/MA N° 2022 – 57**

## **DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 17 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

## **DECIDE**

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IR n°1 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

**Président** : M. Niclas SETTERBLAD  
IRHC - Inserm

**Experts** : M. Jean-Christophe AME  
IRHC - Cnrs  
  
M. Hassan BOUKHADDAOUI  
IR1 - Inserm

Mme Gilliane CHADEUF  
IR1 - Inserm

M. Luc MARTIN  
IR1 - Inserm

Mme Sophie NOVAULT  
Ingénieure de recherche – Institut Pasteur

M. Dominique RAZE  
IR2 - Inserm

Mme Marie TEIXEIRA  
IR2 - Inserm

**Elue C** : Mme Isabelle JOUET  
IR2 - Inserm

Fait à Paris, le 19 avril 2022

Pour le Président-Directeur Général,

Le Directeur des Ressources Humaines,

  
Sylvain Bourgoin